

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis. Les personnes en possession de ce communiqué doivent prendre connaissance de ces réglementations ou restrictions et les respecter.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 14 JUIN 2024

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

L&M Infra S.à.r.l (« L&M Infra ») ou (l' « Initiateur »)

CONSEILLÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



**MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET
COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ
L&M INFRA**

PRIX DE L'OFFRE : 0,90€ par action MND

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par l'Initiateur conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat (l' « **Offre** »), apposé le visa n°24-221 en date du 13 juin 2024 sur la sur la note d'information établie par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (la « **Note d'Information** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions d'un tel retrait étant déjà réunies. Les actions MND non apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à L&M Infra en contrepartie d'une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait par action, soit 0,90 euro par action MND, nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de L&M Infra (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 13 juin 2024.

La Note d'Information visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais auprès de :

Société Générale
GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris Cedex 18

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.